

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 080-218002343-20230411-DCM08_2023-DE

SLOW

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 05/04/2023

Date d'affichage : 13/04/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le onze avril deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. CHIVOT Maieul - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme GOURGUECHON Lucile
M. LARTIGAU Alain - M. PILLON François - M. WALLET Joël

Était représenté : M. MARTIN Olivier (Pouvoir à M. WALLET Joël)

Était absente : Mme CHAVERON Colette

Mme Sophie ALLIOTE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte de gestion 2022

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable du service de gestion comptable de Montdidier. Il précise que les résultats sont identiques au compte administratif de la commune.

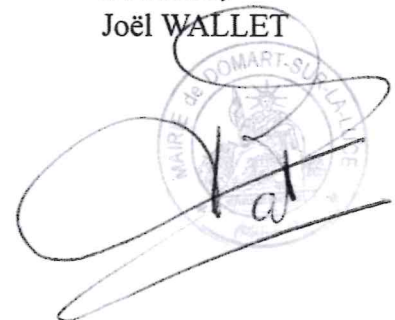
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 2022, dressé par le comptable du service de gestion comptable de Montdidier, certifié conforme par l'ordonnateur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2022.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET



Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 05/04/2023
Date d'affichage : 13/04/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le onze avril deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. CHIVOT Maieul - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme GOURGUECHON Lucile
M. LARTIGAU Alain - M. PILLON François - M. WALLET Joël

Était représenté : M. MARTIN Olivier (Pouvoir à M. WALLET Joël)

Était absente : Mme CHAVERON Colette

Mme Sophie ALLIOTE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire fournit toutes les explications sollicitées sur le compte administratif 2022.
Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s'établit comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	285 987,89 €	76 605,13 €
Recettes	298 612,29 €	134 150,27 €
Solde d'exécution	12 624,40 €	57 545,14 €
Report N-1	274 420,56 €	-17 349,31 €
Résultat clôture	287 044,96 €	40 195,83 €
Restes à réaliser		-40 100,44 €

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET